

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 16 mai 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 00.

PRÉSENTATION

État de la situation sur l'avancement des cartes des zones inondables et aperçu des prochaines étapes, par le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le chef de projet, géomatique et informatique, M. Cédric Marceau.

Sont présents : M. Jérôme Normand, président de la commission de l'aménagement ;
M. Jim Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds ;
Mme Sonia Fontaine, mairesse de la Ville de Pointe-Calumet ;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes, et le directeur général,
M. Benoit Ferland ;
M. Benoît Proulx de la Ville de Saint-Joseph-du-Lac, accompagné du conseiller municipal, M. Michel Thorn, et du directeur général, M. Stéphane Giguère.

M. Dorais quitte.



CE19-090 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 AVRIL 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 avril 2019.

CE19-091 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE MÉTROPOLITAIN CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES

Il est résolu

De prendre acte du dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 concernant les plaines inondables, de la transmettre aux municipalités régionales de comté et aux municipalités visées et de les consulter sur les dispositions normatives du règlement ;

De transmettre une copie à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour avis ;

De demander au gouvernement du Québec d'apporter une attention particulière à l'assurabilité des propriétés situées dans les secteurs touchés par l'inondation du printemps 2019 ;

De procéder à la mise sur pied d'un comité d'experts pour étudier la question des mesures de protection à prévoir ;

De soumettre le règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables pour adoption au Conseil à sa séance du 20 juin 2019.

Mme Vodanovic inscrit son abstention.

CE19-092 DEMANDE DE LA VILLE DE DELSON, DOSSIER CPTAQ 423146

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 423146 :

- qu'aucune demande d'agrandissement du périmètre métropolitain n'a été déposée à la Communauté afin d'y inclure le lot 2 426 481 en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;
 - que considérant le fait que la carrière Lafarge Canada est déjà localisée en zone agricole et que la demande vise un prolongement de ses activités sur une parcelle qui appartient à Lafarge Canada faisant suite à une autorisation d'aliénation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, la Communauté serait favorable à l'octroi d'une autorisation d'usage non agricole pour les fins des activités de la carrière.
-



CE19-093 FINANCEMENT ANNUEL DE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'AÉROSPATIALE

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2018 d'AéroMontréal ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2018, soit un montant de 32 500 \$, dans le cadre de la convention 2018-2020 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE18-051 ;

De prendre acte du plan d'action d'AéroMontréal pour l'année 2019 ;

D'autoriser le versement de la contribution financière de 310 000 \$ selon les modalités prévues à la convention pour l'année 2019.

CE19-094 FINANCEMENT DE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2018 de TechnoMontréal ;

D'autoriser le versement à TechnoMontréal de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2018, soit un montant de 21 000 \$, dans le cadre de la convention 2016-2018 approuvée par la résolution numéro CE16-147 ;

De prendre acte du plan triennal 2019-2021 de TechnoMontréal ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec TechnoMontréal pour l'animation de la grappe des technologies de l'information et des communications pour la période 2019-2020 ;

D'autoriser le versement à TechnoMontréal de la contribution financière de 200 000 \$ selon les modalités prévues à la convention pour l'année 2019.

CE19-095 FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle maximale de 12 500 \$ pour l'année 2019 à la grappe métropolitaine de la mode (mmode) afin de financer un projet spécial visant la promotion du secteur de la mode et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.



CE19-096

FINANCEMENT DE MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

De prendre acte des résultats de Montréal International pour l'année 2018 ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2018, soit un montant de 448 306 \$, prévue dans le cadre de la convention 2018-2019 avec Montréal International approuvée par la résolution numéro CE18-124 ;

De prendre acte du plan triennal 2017-2019 de Montréal International ;

D'autoriser le versement de la contribution financière de 4 567 720 \$ selon les modalités prévues à la convention de financement conclue avec cet organisme pour l'année 2019.

CE19-097

AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE BIOMÉTHANISATION SEMECS À VARENNES

Il est résolu d'informer la Société d'économie mixte de l'est de la couronne Sud (SÉMECS) inc. que son projet d'agrandissement de l'usine de biométhanisation, tel que présenté dans les documents transmis à la Communauté en appui de sa demande d'avis de conformité le 12 avril 2019, est conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

M. Damphousse déclare qu'il est président de SÉMECS et en raison de son intérêt sur le sujet, il se retire des délibérations et du vote sur ce point.

CE19-098

APPROCHE CANADIENNE POUR LA GESTION DES RESIDUS DE PLASTIQUE PROPOSÉES PAR LE CONSEIL NATIONAL ZÉRO DÉCHET

Il est résolu d'informer le Conseil national zéro déchet que la Communauté est en accord avec les principes directeurs et les recommandations mis de l'avant dans le document intitulé « *Regulatory Approaches for Priority Plastic Wastes* » rédigé par le comité consultatif sur les plastiques issus du Conseil national zéro déchet et de donner mandat à Mme Maja Vodanovic de faire part de cette position.

Mme Plante quitte.
M. Demers préside.

CE19-099

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 30 MARS AU 30 AVRIL 2019

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 30 mars au 30 avril 2019.



CE19-100

PROJET DE MISE EN VALEUR DU DOMAINE SEIGNEURIAL DE MASCOUCHE, SECTEUR DU MANOIR, PHASE 1 DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'inscrire la première phase du projet de mise en valeur du secteur du Manoir du Domaine seigneurial à Mascouche, numéro de dossier PID19-13, à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas 495 507 \$, incluant les taxes nettes, réparti à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tout document requis à cette fin.

CE19-101

PROJET DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR NORD-OUEST DU PIEDMONT DU MONT SAINT-HILAIRE À MONT-SAINT-HILAIRE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'inscrire le projet de protection et de mise en valeur du secteur nord-ouest du piémont du mont Saint-Hilaire à Mont-Saint-Hilaire, numéro de dossier PID19-14, à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 98 748 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE19-102

ACQUISITION DE LOTS À MONT-SAINT-HILAIRE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'inscrire le projet d'acquisition des lots numéros 3 707 161, 2 979 630, 2 963 236, 2 963 238, 1 816 730 du cadastre du Québec, une partie des lots 1 816 736, 2 815 778 et 2 979 631, d'une superficie de 10,5 hectares, à Mont-Saint-Hilaire, numéro de dossier PID19-15, à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 132 180 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE19-103 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAGE URBAINE À VERDUN DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

De modifier, conditionnellement à l'approbation du comité de direction de l'Entente sur la Trame verte et bleue, l'autorisation de financement du projet d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun, numéro PID19-16, approuvé par le comité exécutif par la résolution numéro CE17-130, afin que l'aide financière n'excède pas les deux tiers des dépenses admissibles, conformément aux conditions du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 4 407 286 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-104 MODIFICATION DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE À LA TORTUE À CANDIAC DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

De modifier, conditionnellement à l'approbation du comité de direction de l'Entente sur la Trame verte et bleue, l'autorisation de financement du projet d'aménagement du sentier de découverte de la rivière à la Tortue présenté par la Ville de Candiac, numéro PID19-07, approuvé par le comité exécutif par la résolution numéro CE19 049, afin que l'aide financière n'excède pas les deux tiers des dépenses admissibles, conformément aux conditions du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 2 310 108,77 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-105 ACQUISITION DE LA FORÊT DOMANIALE À MASCOUCHE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à signer l'acte de vente pour l'acquisition par la Communauté des lots numéros 5 715 515 et 5 715 919 du cadastre du Québec, déjà approuvée en vertu de la résolution numéro CE19-078, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, pour un montant total n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 3 790 726 \$, incluant les taxes de 493 726 \$;

D'autoriser que les frais accessoires inhérents à cette acquisition soient puisés à même les fonds dédiés au Programme.



CE19-106

FINANCEMENT D'UNE ETUDE CONCERNANT LE SENTIER CYCLABLE SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'étude présenté par la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conformément aux conditions du Programme ;

D'autoriser le financement de l'étude pour un montant n'excédant pas une contribution maximale de 14 202,18 \$ incluant les taxes nettes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, et ce, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-107

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MATIÈRE
CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le projet de loi numéro 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27), a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 113.3 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la Communauté doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

ATTENDU QUE la Communauté souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

Il est résolu

D'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat de la Communauté métropolitaine de Montréal dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De publier cette procédure sur le site Internet de la Communauté.

Documents déposés

- Lettre du 15 avril 2019 du président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, M. Christian St-Jacques, concernant les demandes d'exclusions de la zone agricole de la CPTAQ, plus précisément celle de la Ville de Beauharnois.
- Invitation à la consultation publique concernant le projet de l'hôpital Vaudreuil-Soulanges reçue par courriel le 1er mai 2019.
- Rapport annuel 2018 d'**exo**.



Accès à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain

- Résolution 2019-137 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- Résolution 2019-04-114 de la Ville de Beauharnois.
- Résolution 107-04-19 de la Municipalité de Saint-Amable.
- Résolution 2019-04-139 de la Ville de Contrecoeur.
- Résolution 2019-04-097 de la Ville de Pincourt.
- Résolution 2019-04-096 de la Ville de La Prairie.
- Résolution 2019-04-202 de la Ville de Mercier.

Consigne du verre – Appui à Tricentris

- Résolution 11 862-03-19 de la MRC Les Moulins.
- Résolution 2019-04-098 de la Ville de Lorraine
- Résolution 2019-05-233 de la Ville de Bois-des-Filion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 31.

Les résolutions numéros CE19-090 à CE19-107 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire